

Création de compte sur le site <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/>

Se connecter à l'extranet Activité Partielle sur <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr>

ACTIVITÉ PARTIELLE

MA PREMIÈRE CONNEXION

Pour accéder à vos services en ligne, vous devez d'abord créer un espace pour l'entreprise que vous représentez. Pour cela, munissez-vous au préalable de votre SIRET avant de commencer la procédure.

CRÉER MON ESPACE

Vous êtes **EXPERT-COMPTABLE** et vous représentez un établissement ?

CONTRAT DE PRESTATION

BESOIN D'AIDE ?
Consultez notre base documentaire ou contactez le support technique.

MON ESPACE PERSONNEL

Utilisateur :

Mot de passe :

Annuler Connexion

[J'ai oublié mon identifiant](#) | [J'ai oublié mon mot de passe](#)

Simulation de l'indemnisation de l'employeur en cas d'activité partielle
Estimez le montant remboursé par l'Etat au titre d'une période d'activité partielle dans votre entreprise.

[Mentions légales](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Contacter le support technique](#)

- ① Pour accéder au formulaire de création de compte au service dématérialisé d'Activité Partielle, cliquez sur **CRÉER MON ESPACE** .

Veillez indiquer votre numéro de Siret

Veillez saisir le numéro de Siret de l'établissement pour lequel vous demandez une création de compte :

N° de Siret* :

Contrôle de sécurité :

Recopier le code ci-contre* :

784pnnez

J'accepte les [conditions générales d'utilisation](#) *

VALIDER **ANNULER**

- ② Renseignez le numéro de SIRET de l'établissement pour lequel vous souhaitez créer le compte Activité Partielle.
- ③ Saisissez ensuite le cryptogramme du paragraphe « **Contrôle de sécurité** » puis cliquez sur le bouton **VALIDER** .

- 7 Si vous n'arrivez pas à distinguer le cryptogramme, vous pouvez le changer en cliquant sur  (affichage d'une info-bulle explicative).



Information

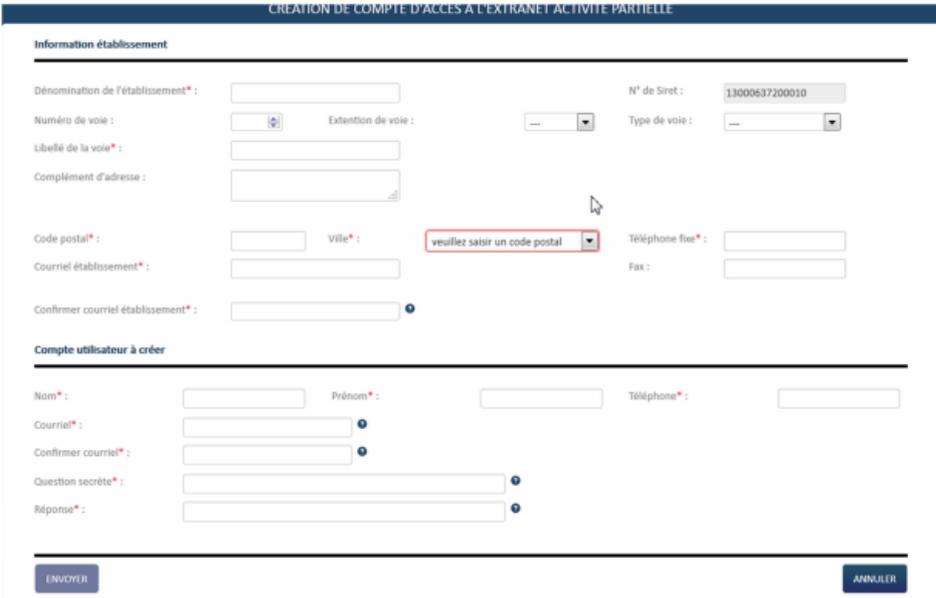
En cas de difficultés pour remplir le code de sécurité proposé, vous pouvez en obtenir un nouveau en cliquant sur ce bouton.

- 4 Cochez "Accepter les conditions générales d'utilisation" (CGU).

- 1 Dans le formulaire de demande de « **Création de compte d'accès à l'extranet Activité Partielle** », renseignez les informations obligatoires suivantes :

- Dénomination de l'établissement
- Libellé de voie, code postal, ville
- Double saisie de l'adresse mail de l'établissement et téléphone fixe de l'établissement afin d'éviter toute erreur de frappe.
- Nom, prénom, Double saisie de l'adresse mail de la personne à contacter (afin d'éviter toute erreur de frappe qui conduirait à la création d'un compte erroné et la non réception des mails de notification), téléphone fixe de la personne à contacter.
- Question secrète et sa réponse

 Le champ "**libellé de la voie**" est limité à 28 caractères et le champ "**complément d'adresse**" est limité à 38 caractères.



Information établissement

Dénomination de l'établissement* : [] N° de Siret : 13000637200010

Numéro de voie : [] Extension de voie : [] Type de voie : []

Libellé de la voie* : []

Complément d'adresse : []

Code postal* : [] Ville* : [] Téléphone fixe* : []

Courriel établissement* : [] Fax : []

Confirmer courriel établissement* : []

Compte utilisateur à créer

Nom* : [] Prénom* : [] Téléphone* : []

Courriel* : []

Confirmer courriel* : []

Question secrète* : []

Réponse* : []

ENVOYER ANNULER



Rubrique « Compte Utilisateur à créer » de cet écran : La personne à contacter est l'utilisateur destinataire de tous les échanges liés à l'activité partielle (notifications d'instruction, d'invalidation, de la décision de l'UD, ...). Si vous renseignez une adresse mail incorrecte, il vous sera impossible de recevoir ces informations.



La personne à contacter est l'utilisateur destinataire de tous les échanges liés à l'activité partielle pour l'employeur c'est-à-dire vous en tant que Tiers Déclarant.



Vous devez saisir manuellement les 2 champs relatifs à l'adresse mail. Le copier/coller est interdit.

② Cliquez sur le bouton

ENVOYER

→ L'envoi de votre demande de création de compte a fonctionné ?



Une fois votre demande validée, vous recevrez, sous 48h au maximum, 3 mails de l'ASP contenant votre identifiant de connexion, votre mot de passe de connexion ainsi qu'une confirmation de la création de votre habilitation.



⚠ N'oubliez pas de cocher les conditions générales d'utilisation avant de valider votre demande.
⚠ Tous les champs obligatoires (marqués d'un *) ne sont pas renseignés.



Si vous n'avez pas reçu l'un de ces mails dans un délai de 48h, nous vous conseillons de vérifier le dossier « SPAM » ou « courrier indésirable » ou tout autre système de filtrage des spams de votre messagerie avant de contacter l'Assistance :

Soit par mail (contact-ap@asp-public.fr)

Soit au **0820 722 111** Service 0,15 € / appel + prix appel pour la Métropole.

Soit au **0821 401 400** Service 0,15 € / appel + prix appel pour les DOM.



Dans le cas où l'établissement a déjà un accès aux sites extranet gérés par l'ASP tels que SYLAé, APEA ou d'autres sites, les mails d'identifiant et de mot de passe ne seront pas renvoyés à l'établissement car il s'agit des mêmes identifiant et mot de passe.

Pour info : En cas de changement de mot de passe, la modification s'applique à tous les sites extranet gérés par l'ASP.